



Assemblée générale

Distr. limitée
27 octobre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session Deuxième Commission

Point 47 c) de l'ordre du jour

Questions de politique macroéconomique : dette extérieure et développement : pour un règlement durable du problème de la dette des pays en développement

Antigua et Barbuda* : projet de résolution

Dette extérieure et développement : pour un règlement durable du problème de la dette des pays en développement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 58/203 du 23 décembre 2003, 59/223 du 22 décembre 2004, 60/187 du 22 décembre 2005, 61/188 du 20 décembre 2006 et 62/186 du 19 décembre 2007 intitulées « Dette extérieure et développement : pour un règlement durable du problème de la dette des pays en développement », sur la crise de la dette extérieure et le développement,

Rappelant également la Conférence internationale sur le financement du développement et son document final¹, qui reconnaît dans le financement viable de la dette un moyen important de mobiliser des ressources en vue d'investissements publics et privés,

Rappelant en outre la Déclaration du Millénaire, adoptée le 8 septembre 2000²,

Rappelant le Document final du Sommet mondial de 2005³,

Rappelant également sa résolution 60/265 du 30 juin 2006, relative à la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey, Mexique, 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

² Voir résolution 55/2.

³ Voir résolution 60/1.



Rappelant en outre sa résolution 57/270 B du 23 juin 2003,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁴;
2. *Prend note* des délibérations qui se poursuivent dans le cadre du processus préparatoire de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, prévue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, qui examinera en détail la question intitulée « Dette extérieure et développement : pour un règlement durable du problème de la dette des pays en développement »;
3. *Souligne* qu'il importe de poursuivre l'examen quant au fond de l'alinéa intitulé « Dette extérieure et développement : pour un règlement durable du problème de la dette des pays en développement »;
4. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatrième session, un rapport sur l'application de la présente résolution;
5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatrième session, au titre de la question intitulée « Questions de politique macroéconomique », une question subsidiaire intitulée « Dette extérieure et développement : pour un règlement durable du problème de la dette des pays en développement ».

⁴ A/62/151.